

TFB actuel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin du ciment**

Band (Jahr): **63 (1995)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

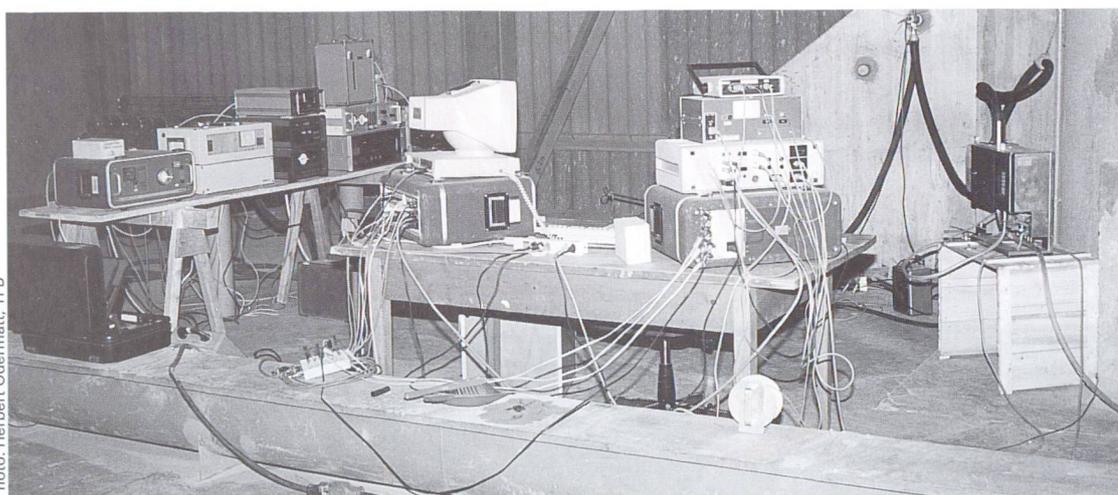
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TFB actuel

Photo: Herbert Odermatt, TFB



Les mesures d'émissions étant aujourd'hui des plus complexes, elles exigent un coûteux parc d'appareils.

Le TFB et la protection de l'environnement dans l'industrie du ciment

L'industrie du ciment est une industrie lourde typique, qui utilise d'imposantes installations, produit de grandes quantités de matériaux, et consomme beaucoup d'énergie. Dans de telles conditions, il est inévitable qu'elle ait des effets sur l'environnement. Afin de maintenir ces effets dans des limites acceptables, la Société suisse des fabricants de ciment, chaux et gypse (SSFCCG) s'est conformée volontairement à une norme interne de dépoussiérage en 1964 déjà, c'est-à-dire à une époque où la «protection de l'environnement» était encore inconnue. Elle a mis sur pied, en tant qu'organe de contrôle, un inspecteur des émissions qui, pour les contrôles effectifs dans les usines, dispose d'une équipe de mesure des émissions. Cette équipe était basée au TFB, mais ne lui était rattachée que sur le plan administratif. Le département Mesure des émissions, qui a succédé à l'équipe de mesure des émissions, a été entièrement intégré au TFB le 1er janvier

1995, et constitue avec le département Matériaux et environnement, nouvellement créé, une division autonome, ce qui démontre l'importance que l'industrie du ciment et le TFB attachent aux questions relatives à l'environnement. Modeste au début, le domaine du département Mesure des émissions s'est constamment étendu. Aujourd'hui, des collaborateurs compétents et motivés sont à même d'effectuer la majeure partie des analyses imposées par l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Il s'agit en particulier

- de la détermination du débit volumique des effluents gazeux,
- de l'analyse permanente de la composition des effluents gazeux en ce qui concerne les constituants principaux et les substances polluantes au sens de l'OPair: O₂, CO₂, CO, NO, SO₂, VOC (somme), vapeur d'eau,
- du prélèvement d'échantillons et de l'analyse des métaux lourds

contenus dans les poussières et retenus par les électrofiltres,

- du prélèvement d'échantillons et de l'analyse en discontinu d'autres constituants gazeux, selon les données du problème.

Les possibilités d'analyse sont en outre constamment adaptées aux exigences croissantes: dès le milieu de 1995, les VOC pourront être décelés non seulement en tant que somme, mais aussi répartis selon les constituants importants, et cela également en continu. Grâce à de longues années d'expérience et aux connaissances de la technique des procédés pour la fabrication du ciment, il est également possible de conseiller les cimentiers pour l'interprétation des résultats. Ce solide savoir permet au département Mesure des émissions du TFB d'analyser également d'autres sources d'émissions, bien que – de par son origine – ce département ne travaille à peu près qu'exclusivement pour l'industrie du ciment.

Ernst Strahm